



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mal-être des adolescents

Question écrite n° 41967

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le nombre d'enfants grandissant et souffrant de problèmes de santé mentale non pris en charge par des professionnels de la santé. Deux études, l'une menées par santé publique France et l'autre par l'observatoire de la Mutualité française, alertent les pouvoirs publics. En effet, la santé mentale des adolescents en France a été très mise à mal durant la crise sanitaire. Les troubles de l'humeur, les troubles anxieux, psychotiques, les hospitalisations en urgence pour tentative de suicide, les troubles du comportement alimentaire, les scarifications ont touché un grand nombre de jeunes. Selon l'Observatoire sur la santé mentale, le taux d'hospitalisation lié à une tentative de suicide est de 16 pour 10 000 jeunes âgés de 12 à 18 ans en France. Or en région Nouvelle-Aquitaine, il est de 19 pour 10 000 jeunes. Cette épidémie dans l'épidémie entraîne une saturation des services hospitaliers et la saturation des professions libérales. Aussi, il souhaiterait savoir ce qu'il entend mettre en œuvre et à quelle échéance pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41967

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7638

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)